
Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: KANHAL - KANHA LIGHT
EN 397:2012+A1:2012

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN 397:2012+A1:2012 et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié

APAVE EXPLOITATION FRANCE SAS (NB:0082)
CENTRE D'ESSAIS ET DE CERTIFICATION EPI
FONTAINE, 38600
FRANCE

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 0082/1562/158/03/23/0254

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde
04/04/2023



Peter De Mezure
Technical Director
Oudenaarde



Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde